

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 5 MARS 2021

Le cinq mars deux mille vingt et un, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Patricia Gady Duquesne, maire du Tronquay.

Présents : Mme Coralie Bellanger (arrivée à 19h30), M. Loïc Bihel, Mme Agnès de Saint Denis (arrivée à 18h30), M. Alain Dumont, Mme Patricia Gady Duquesne, M. Michel Grivel, M. Michel Jourdan, M. Raymond Lafosse, M. Jean-Claude Leboeuf, Mme Louise Lecordier, M. Dominique Leroux, M. Jean-Claude Proux. Mme Stella Cogent (arrivée à 19h).

Date de convocation et d'affichage : 1er mars 2021.

OBJET : Remboursement des acomptes versés pour les locations de la salle des fêtes annulées suite à la pandémie.

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Présents : 12 voix pour : 12
Délibération affichée du 10 mars 2021 au 10 mai 2021

Madame le maire informe le Conseil Municipal que plusieurs réservations de la salle des fêtes ont été annulées en raison de la pandémie.

Sachant qu'un acompte de 80,00 € a été versé pour les réservations, le Conseil Municipal décide le remboursement de ces acomptes.

OBJET : Demandes de subventions de diverses associations.

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Présents : 12 voix pour : 12
Délibération affichée du 10 mars 2021 au 10 mai 2021

Madame le maire présente au Conseil Municipal différentes demandes de subventions de diverses associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 30,00 € à La Maison Familiale Rurale de Balleroy où est scolarisé M. DUGUE Émilien, jeune habitant de la commune.

OBJET : Délibération pour comptabiliser en recette d'investissement la somme perçue par l'association de la Sauvegarde de l'Église.

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Présents : 13 (arrivée de Mme Agnès De Saint Denis) voix pour : 13
Délibération affichée du 10 mars 2021 au 10 mai 2021

Madame le maire informe le Conseil Municipal que la commune a reçu un don de 10 000 € de l'association de la Sauvegarde de l'Église du Tronquay.

Le Conseil Municipal décide que cette somme, affectée à la restauration des vitraux de l'Église, dépense comptabilisée en investissement, sera comptabilisée en recette d'investissement, au compte 1025.

OBJET : Proposition du prix de vente d'une propriété communale

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Présents : 13 voix pour : 13
Délibération affichée du 10 mars 2021 au 10 mai 2021

Madame le maire informe le Conseil Municipal qu'une proposition d'acquisition pour le presbytère a été faite à la commune.

Cette offre s'élève à la somme de 150 000 € net vendeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter cette offre et autorise Madame le maire à signer la proposition d'acquisition.

OBJET : Règlement municipal du cimetière

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Présents : 14 (arrivée de Mme Stella Cogent) voix pour : 14
Délibération affichée du 10 mars 2021 au 10 mai 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents le nouveau règlement du cimetière, applicable dès le 15 mars 2021.

OBJET : Proposition du montant des concessions et durée.

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Présents : 15 (arrivée de Mme Coralie Bellanger) voix pour : 15
Délibération affichée du 10 mars 2021 au 10 mai 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à compter du 15 mars 2021 :

- Le prix de la concession, pour une durée de 30 ans, est fixé à 200 €.
- Le prix de la concession, pour une durée de 50 ans, est fixé à 300 €.

OBJET : Proposition du montant des cases de columbarium et durée.

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Présents : 15 voix pour : 14 Abstention : 1
Délibération affichée du 10 mars 2021 au 10 mai 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que le prix de la concession dans le columbarium est fixé au prix de :

- 300 € euros pour 15 ans.
- 500 € euros pour 30 ans.

Ces montants s'appliquent à compter du 15 mars 2021.

OBJET : Proposition d'un devis pour procédure de reprise de concessions du cimetière en état d'abandon.

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Présents : 15 voix pour : 15
Délibération affichée du 10 mars 2021 au 10 mai 2021

Madame le maire présente au Conseil Municipal le devis réalisé par l'entreprise Gescime concernant la procédure de reprise de concessions en état d'abandon du cimetière de la commune. Il est établi pour 20 concessions et correspond à un montant de 4 899,60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider ce devis.